

Urgence sanitaire ou urgence sécuritaire ?

L'épidémie du Covid-19 aura été finalement une belle opportunité pour Macron et son gouvernement d'étendre de façon exponentielle la surveillance de la population et de déployer davantage les outils répressifs et sécuritaires du pays.

Déjà, le 3 mars 2020, alors que l'épidémie fait rage et se rapproche de nos frontières, le gouvernement, au lieu de commander masques et tests pour parer à la pandémie, fait paraître un appel d'offres pour l'acquisition d'aérosols lacrymogènes au profit de la police et de la gendarmerie nationales d'une valeur hors TVA de trois millions et demi d'euros. Il s'agit des mêmes gaz lacrymogènes utilisés contre le personnel médical en grève pour défendre la Santé et l'hôpital public.

Le dimanche 12 avril, nouvel appel d'offres, pour des drones cette fois, d'un montant total estimé à près de quatre millions d'euros hors TVA.

Un général de gendarmerie, Richard Lizurey, est nommé à un poste clé d'évaluation de la crise. Depuis 2016, cet ancien directeur général de la gendarmerie nationale a été en première ligne dans la répression des mouvements sociaux et écologistes. En 2018, il avait mené l'évacuation de la Zad de Notre-Dame-des-Landes. Une opération militaire qui avait blessé plusieurs centaines de personnes. Un homme avait eu la main arrachée. À l'époque, le général avait affirmé *"regretter cet incident qui malheureusement fait partie des choses qui peuvent arriver"*.

Florence Parly, ministre des Armées, a annoncé la présence de plusieurs centaines de militaires sur le territoire national, et potentiellement plusieurs milliers dans le cadre de la montée en puissance de l'opération Résilience. Dans le domaine sécuritaire, les militaires de l'opération Résilience pourront assurer la protection de sites sensibles militaires et civils, ainsi que des missions de surveillance et de présence dissuasive en appui des forces de sécurité intérieure.

Un contrôle accru des populations

Couvre-feux, contrôles policiers, toute-puissance de l'administration, déploiements militaires : la pandémie

de Covid-19 se traduit, en France, par un contrôle accru des populations, suspectées par principe de ne pas participer à "la guerre" contre le virus. Les libertés individuelles sont progressivement amoindries pour mener "la guerre" au Covid-19 et la population est mise, massivement, sous surveillance.

Ainsi, on apprend par **La Montagne** du 9 avril que les gendarmes du Puy-de-Dôme ont déployé un drone – habituellement employé pour des opérations judiciaires – pour surveiller les chemins et les sites de pleine nature afin de repérer les promeneurs et vététistes qui ne respectent pas les mesures de confinement. *"S'il y a quelqu'un, on ne peut pas le louper, on peut même faire le tour d'un arbre"*, commente l'adjudant Ravel. Et selon le Commandant Emmanuel De Backer, *"L'avantage du drone, c'est*



qu'il est discret. Même si les gens pensent ne pas être suivis, ils le sont quand même".

Des drones équipés de haut-parleur survolent les rues des métropoles françaises, intimant aux passants l'ordre de rentrer chez eux. Des couvre-feux ont été instaurés dans une centaine de villes. Le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, a déclaré que les gendarmes avaient *"le droit de fouiller les sacs de course s'ils ont le sentiment que la personne les bluffe"*.

En quelques semaines, la situation s'est accélérée. *"Le 6 mars, le président de la République allait au théâtre, enjoignant les Français à sortir, le 15 mars nous étions invités aux urnes, mais le 22 on risquait d'aller en prison (si on sortait), voilà l'agenda français sous Emmanuel Macron"*, écrit l'historienne Ludivine Bantigny. En effet, en cas de récidive, après trois violations du confinement le même mois, les individus encourent désormais jusqu'à six mois de prison ferme et 3 750 euros d'amende. Selon l'avocat Arié Alimi c'est *"une mesure disproportionnée, contre-productive et inconstitutionnelle. Remplir les prisons en période de contamination, c'est du grand n'importe quoi"*.

Des condamnations, des incarcérations !

Le 6 avril, un homme de 25 ans, résidant à Cournon-d'Auvergne, a été jugé en comparution immédiate, par le tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand pour non-respect du confinement. Il avait été contrôlé quatre fois par la police *"alors qu'il était sorti sans raison valable pendant le confinement"*. Il a écopé de quatre mois de prison ferme et emmené en détention.

Le lendemain, 7 avril, un homme de 29 ans est jugé en comparution immédiate par le tribunal correctionnel de Cusset pour n'avoir pas eu sur lui d'attestation de déplacement à Vichy (Allier). Il a écopé d'une peine de trois mois de prison, et a été immédiatement incarcéré. D'après ses avocats qui ont fait appel de la décision, il s'agit d'un *"SDF logé par le 115, qui ne sait ni lire ni écrire, n'a pas d'imprimante, pas de smartphone et vit de façon habituelle dehors. Et il a une pathologie qui fait qu'il a des difficultés de compréhension"*.

Les quartiers populaires en première ligne

Les contrôles touchent, tout particulièrement, les quartiers populaires. De nombreuses plaintes remontent. Sofiane, 21 ans, aux Ulis (Essonne) livreur pour Amazon, avait oublié son attestation, il prend la fuite devant les policiers, il est rattrapé et violemment tabassé. Dans la même commune, les forces de l'ordre se sont jetées sur Yassine avant même qu'il puisse montrer son attestation. Il a désormais le visage tuméfié. À Barbès, à Paris, une jeune fille de 17 ans a été plaquée au sol devant sa mère par une dizaine de CRS. À Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), une jeune mère de 19 ans a été frappée par un Taser pour ne pas avoir montré son attestation. Des violences qui ont entraîné cinq jours d'ITT. *"Je voulais juste chercher à manger pour mon bébé"*, a-t-elle expliqué. À Limoges, un homme de 43 ans est interpellé violemment par la police. Alors qu'il est maintenu au sol par deux policiers, un troisième arrive et lui donne coups de pied dans le dos et coups de poing au visage. À Toulouse, une jeune femme a été placée en garde à vue pour outrage au chef de l'État, parce qu'elle avait placé sur sa maison une banderole où était écrit *"Macronavirus, à quand la fin ?"*

Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine) s'est enflammée dimanche 19 avril. La révolte a éclaté après qu'un habitant de la ville, Mouldi, 30 ans, a percuté en moto-cross la portière d'une voiture banalisée de police qui aurait été ouverte délibérément par un agent de la BAC pour le stopper, projetant Mouldi sur un poteau du trottoir. Il souffre d'une fracture ouverte de la jambe gauche.

Le 15 avril, Malik Zar Mohammad, 25 ans, a été tué de trois balles dans la tête par les policiers dans le parc de la Courneuve (Seine-Saint-Denis). Malik aurait refusé

de quitter les lieux et se serait rué avec un couteau sur les chevaux de la brigade équestre. Malik était demandeur d'asile et non francophone.

Dans la nuit du 14 au 15 avril, un homme de 60 ans est mort dans une cellule du commissariat de Rouen (Seine-Maritime), après avoir été arrêté pour conduite sous l'emprise d'alcool. Le médecin l'ayant vu au moment de son placement en cellule l'avait jugé apte à la garde-à-vue.

Dans la nuit du 9 au 10 avril vers 1 heure, Boris, 28 ans, est mort noyé dans la Charente à Angoulême (Charente), après avoir tenté d'échapper à un contrôle de la BAC. Pris en chasse par la police, il s'est jeté dans l'eau.

La même nuit vers 4h30, un automobiliste de 28 ans est mort dans un accident de voiture après avoir esquivé un contrôle à Cambrai (Nord) et été poursuivi par la police. Son passager, âgé de 20 ans, a été hospitalisé entre la vie et la mort.

Toujours la même nuit, un homme de 49 ans est mort dans sa cellule, de dégrisement à Sorgues (Vaucluse), après avoir été interpellé en raison d'une rixe avec son colocataire. Il est constaté mort dans sa cellule le matin.

Le 8 avril, la police municipale de Béziers (Hérault) a tué Mohamed Gabsi, 33 ans, lors d'une arrestation violente pour avoir enfreint le confinement (alors que Mohamed dormait à la rue).

Le 4 avril, la police de Chanteloup-les-Vignes (Yvelines) a tiré au LBD dans la tête d'une fillette de cinq ans, en marge d'échauffourées faisant suite à un contrôle de scooter. 14 tirs de LBD et 9 grenades lacrymogènes ont été recensés. La fillette a été plongée dans un coma artificiel à l'hôpital Necker.

Dans la nuit du 19 au 20 avril, ce ne sont pas seulement les quartiers de Villeneuve-la-Garenne qui ont explosé de colère, mais aussi certains quartiers de nombreuses villes de France. Laurent Nuñez, secrétaire d'État auprès du ministère de l'Intérieur, a évoqué *"une dizaine, une quinzaine de quartiers"* concernés chaque nuit. *"Au cours de ces cinq dernières nuits nous avons eu une cinquantaine d'interpellations"*, a-t-il précisé. Ces explosions de colère font suite aux contrôles, humiliations et violences incessantes subies par les habitant-es des quartiers populaires, notamment depuis le début du confinement.

Leur colère est légitime.

Et nous devons, plus que jamais, dénoncer ces violences, être solidaires des habitant-es des quartiers populaires, des sans-abris, des sans-papiers. Et lutter contre la répression et la surveillance massive de la population que le pouvoir réussit, à grand pas, à nous imposer.

**Corinne Mialon, Clermont-Ferrand,
le 24 avril 2020** □